JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, et à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

LE CAS DE MM. ROUVIER, JULLIEN, GOIRAND ET CLOVIS HUGUES

ROUBAIX, LE 30 MARS 1897

NANSEN

Si la Société de géographie de Paris a privé le capitaine Hourst de la grande médaille qu'elle vient de décerner à Nansen, elle a eu tort.

En Afrique, le marin français a réalisé un voyage qui réclamait autant de bravoure que de sagesse et qui sera très utile à notre pays et à la civilisation. M. Hourst méritait une récompense de premier ordre.

N'aurait-on pu rendre à l'explorateur norwégien un hommage très solennel sans causer de préjudice à personne et surtout à un de nos compatriotes qui a étendu le prestige de notre drapeau?

La Société de géographie a sans doute jugé que l'expédition poursuivie pour la conquête du pôle avait le caractère spécial qui appartient aux recherches de la science pure. On est en effet plus vivement séduit par les travaux qui augmentent le savoir universel. Une telle tendance atteste la dignité de l'esprit humain, qui veut s'élever sans cesse afin de connaître toujours davantage. La grande médaille à Nansen, soit, pourvu qu'elle ne fût pas retirée à un autre qui en était digne lui aussi.

Cette critique n'a pas pour but de diminuer les éloges qui sont dus à l'intrépide Norwégien. Il a montré de merveilleuses qualités de prévoyance et d'énergie. Aucune entreprise vers les régions boréales n'a été organisée avec un soin si intelligent. Dès sa jeunesse, Nansen était possédé par la pensée de parcourir l'espace glacé, infranchissable jusqu'à lui, et sur lequel il s'est avancé plus loin que personne. Pendant des années, il a fait ce rêve audacieux et il s'y est préparé en réunissant des observations de tout genre. Les moindres détails de la marche en traîneau lui étaient d'avance familiers, autant que les procédés nécessaires pour diriger un navire dans les fissures de la banquise.

Avant de partir pour le pôle, il était allé, en quelque sorte, reconnaître cette banquise, qui semble dressée par la nature physique comme la limite des efforts humains. Là, aucune trace de vie; un domaine immense où, pendant six mois de soleil ou six mois de nuit, s'étendent des plaines blanches et de blanches montagnes; où l'eau est solide comme le rocher. Là, le mercure prend la dureté du plomb. Il faut des thermomètres à alcool pour calculer les degrés de froid. C'est la solitude absolue; comment n'est-ce pas la mort?

Le journal de Nansen a été publié en grande partie. Sous sa forme absolument simple, il donne l'idée d'une lutte à outrance soutenue sans répit pendant des mois. Le chef de l'expédition était admirablement doué pour fournir cette énorme dépense d'énergie. Il y a une période où l'effort suprême ne se relâche pas un moment.

Après avoir acquis la persuasion que le navire ne pourra pas se frayer la route à travers la banquise, Nansen et un de ses compagnons, Johansen, décident de s'avancer seuls sur la glace, suivis de traîneaux tirés par des chiens. Ils se mettent en route le 14 mars 1895. Le journal dit à cette date: « La nuit est froide. Avec le matin vient l'heure de la dernière séparation. Nous prenons ensemble notre dernier déjeuner, nous préparons les traîneaux, harnachons les chiens, donnons à nos compagnons une bonne poignée de mains et, *sans beaucoup de mots, ni de part ni d'autre*, nous nous enfonçons dans la solitude. » C'est le ton général du récit.

Parfois, à certaines dates qui lui rappellent des souvenirs de famille ou des événement politiques, l'explorateur note une réflexion qui révèle une âme sensible et enthousiaste. On y trouve aussi les marques d'une inquiétude d'esprit: le besoin de la réalité absolue. On devine que, s'il eût exécuté son projet si hardi, Nansen se fût montré obsédé de désirs plus exigeants: au-dessus de cette terre mesurée enfin par la main de l'homme; au delà des horizons soupçonnés, qu'y a-t-il? Quelle loi gouverne? Quelle puissance règne?

D'après les extraits du journal, Nansen ne paraît pas avoir une foi précise. Mais il est tourmenté d'ardentes aspirations vers l'infini.

Du 14 mars au 7 avril, les voyageurs s'avancent ainsi, surmontant une fatigue effroyable. Il faut, cent fois par jours, escalader des blocs, se tirer des crevasses, soulever les traineaux. Il y a des chaos de monticules glacés. Le brouillard succède au vent. Par plus de 40 degrés de froid, il faut coucher sous la tente. Les vêtements sont gelés et se tiendraient tout droits... si l'on pouvait en sortir. Sous la tente, à tour de rôle, Nansen et Johansen font la cuisine (conserves de viande, de pommes de terre, de poissons et de lait); puis, chacun enveloppé dans un sac fourré, ils se serrent l'un contre l'autre, rassemblant ce qui leur reste de chaleur vitale.

Le 7 avril, arrivés à 418 kilomètres du pôle mathématique, soit la distance de Paris à Clermont-Ferrand, ils décident de revenir en arrière, pour regagner, sans savoir comment, la terre de Péterman. Un mois et demi de marche dans le chaos gelé! La température s'adoucit enfin; Johansen s'endort *lézardant* au soleil : il n'y a plus que 26 degrés au-dessous de zéro! Le 31 mai, les voyageurs distinguent la trace d'un ours, puis ils aperçoivent des oiseaux. Ils se rapprochent de la terre où ils rejoindront l'expédition anglaise qui les attend et plus tard leur navire, qui a fait le trajet sans avaries.

Tout cela est prodigieux. Nansen recommencerait-il? Ainsi qu'on l'a déjà observé, il paraît d'avance blasé sur le succès qu'il remporterait enfin. Atteindre le pôle, parcourir la mer libre (bien peu vraisemblable désormais), ou bien expérimenter les lois du pendule sur le point mathématique de l'axe terrestre, ce serait beaucoup... ce ne serait rien en comparaison de ce que les hommes ont surtout besoin de savoir.

Le monde s'est tant élargi! Notre petite terre, même conquise au prix d'efforts terribles, ne nous ferait connaître qu'une partie insignifiante de la nature physique. Au delà de notre système planétaire, on soupçonne un nombre indéfini de systèmes analogues; et le champ des étoiles s'étend sans que nous possédions aucune idée de ses limites. Quelle force soutient l'immensité et meut tout cette matière?

Nansen y songe, et sans doute que la gloire légitime qu'il a recueillie vaut bien peu de chose à ses yeux.

Eugène TAVERNIER.

M. BONVALOT ET LE PRINCE D'ORLÉANS

M. Sabattier, dessinateur attaché à la mission du prince d'Orléans auprès du négus Ménélik, rapporte pour le *New-York Herald* l'incident suivant que nous trouvons dans le *Figaro*), qui s'est produit, à Djibouti, entre les deux missions Bonvalot et d'Orléans. — Ceci est daté du 25 février :

» Dès notre arrivée à Djibouti, la mission officielle a été reçue officiellement et tous ses membres, logés au gouvernement, n'ont cessé d'être l'objet des attentions et des égards des représentants du pouvoir, tandis que les autres n'existent pas du tout ou ne sont considérés que comme des gêneurs. C'est bien naturel!

» Vous voyez d'ici l'état des esprits.

» Cependant, tout le monde mangeait au même hôtel, à la même table, et tout se passait très correctement quand, hier, un interprète abyssin de M. Bonvalot s'étant montré malhonnête à l'égard de M. de Poncins, celui-ci crut devoir l'en informer, par une lettre très polie, en lui demandant, au nom de la solidarité entre blancs, entre Français, de vouloir bien réprimander cet homme.

» Après le déjeuner, M. Bonvalot vint dire à M. de Poncins que ce nègre était très bien élevé, qu'il n'avait pas à lui donner des leçons de politesse, qu'il avait très bien fait, lui Poncins, de ne pas le frapper, car il l'aurait sûrement tué. Puis, s'animant, il dit que l'on se rencontrerait en route, que nous n'avions qu'à bien nous tenir. Et il est parti en disant qu'un interprète valait mieux que la plupart des compagnons du prince lui-même; qu'il tenait celui-ci pour un homme profondément méprisable et qu'il avait pour lui le plus profond mépris!

» Je vous cite des paroles textuelles.

» Tout le monde s'est regardé avec stupéfaction, c'était comme un coup de foudre.

» Les compagnons du prince l'ont dissuadé de se battre immédiatement avec M. Bonvalot. C'est une question qui se videra au retour en France, et les indigènes ne pourront pas se vanter d'avoir vu deux Français se quereller et s'entre-tuer dans leur pays, où nous venons, selon l'expression consacrée, leur apporter les bienfaits de la civilisation. »

Les RÉVÉLATIONS d'ARTON

et le Panama

Paris, 29 mars. — Comme nous le disions hier, l'incertitude qui a régné pendant toute la journée de dimanche n'a fait qu'augmenter l'anxiété de l'opinion publique et du monde parlementaire.

Cette anxiété a été portée à son comble par les deux séances de la commission chargée d'examiner les demandes en autorisation de poursuites et par les entrevues que les membres de cette commission ont eues avec le garde des sceaux et avec M. Le Poittevin, le juge d'instruction du Panama.

Ce qui paraissait se dégager de ces conciliabules diurnes et nocturnes, mais toujours mystérieux, c'est que non seulement les poursuites seraient autorisées contre les quatre parlementaires que l'on avait fait monter dans la première charrette, mais qu'il y aurait encore une ou deux autres fournées.

LES NOUVEAUX ACCUSÉS

Quels sont ces nouveaux accusés? Il y a longtemps que, pour la plupart d'entre eux, on les désigne et on les montre du doigt; mais cette commune renommée est-elle d'accord avec la vérité? Voilà ce que tout le monde se demande, attendant avec impatience que le gouvernement parle, et il est impossible au gouvernement de laisser prolonger cette situation épouvantable.

Il est une chose que la France réclame aujourd'hui, c'est la lumière et toute la lumière. Aussi est-ce avec une sorte de stupeur qu'on a lu lundi matin dans la *Paix*, qui passe pour un journal officieux, les étranges lignes que voici :

« Ni M. Darlan, ni M. Méline, ni le président de la République lui-même, ne sont maîtres d'arrêter le scandale. Le complot réactionnaire aboutit. Le Parlement républicain est atteint dans sa dignité, dans son honneur.

» La réaction, qui avait échoué contre le président Félix Faure, réussit contre la Chambre et le Sénat. Et dire que pas un député républicain n'ose monter à la tribune pour dire ces choses, pour crier casse-cou! à ceux qui aiment la République et qui la laissent aller aux armes.

Quel langage extraordinaire. Si la République était solidarisée avec le Panama, il est certain qu'elle déshonorerait la France. Mais République et Panama ne sont pas synonymes, et le seul moyen, au contraire, de sauver la République, c'est de la débarrasser de ceux qui la perdraient si leurs méfaits restaient impunis.

Encore une fois, quels sont les coupables? La *Libre Parole* donne les renseignements suivants, que le *Matin* reproduit à titre documentaire et que nous publions au même titre, après les avoir indiqués hier en dernière heure.

« En résumé, tous les noms de tous les coupables dénoncés par Arton et reconnus coupables par le juge ont été prononcés par M. Le Poittevin.

» Pour le moment, nous ne retiendrons que celui d'un homme politique aujourd'hui disparu, et que M. Le Poittevin livra à la commission dans les termes suivants :

» Et maintenant il est un nom, que j'ai le regret d'être obligé de citer, qui a été porté par un homme illustre, que tous les républicains ont pleuré quand il est mort. Cet homme est M. Burdeau.

» J'ai la preuve que M. Burdeau a été, à la Chambre, l'indicateur d'Arton; qu'il s'était chargé de désigner au corrupteur les députés que ce dernier devait corrompre, et, pour ces faits, M. Burdeau a directement touché la somme de 50.000 francs.

» Cette déclaration, faite par M. Le Poittevin d'une voix émue, produisit sur la commission une impression d'effarement. »

D'autre part, M. Papillaud, qui a signé l'article d'où sont extraites ces lignes, dit encore :

« M. Darlan, expliquant comment et pourquoi les demandes en autorisation de poursuites n'avaient visé que la moitié des parlementaires désignés par le juge d'instruction, disait :

« — Pour ces quatre nous avons des preuves *probantes* tandis que pour les autres nous n'avons que des preuves *probables*.

» A ce raisonnement du garde des sceaux, la commission répondait :

» Les preuves probantes ne nous paraissent pas plus exister pour les uns que pour les autres, accordez les demandes générales. »

» Quels étaient donc les quatre noms ainsi trouvés dans le rapport de M. Le Poittevin? »

La *Libre Parole* les donne, on le sait, et nous lui en laissons toute la responsabilité. Ce sont les noms de MM. Rouvier, Goirand, Jullien, Clovis Hugues. En ce qui concerne ce dernier, le juge d'instruction aurait déclaré à la commission que le jour où il aurait la possibilité d'interroger et de confronter M. Clovis Hugues avec d'autres personnes, il était persuadé que l'innocence de ce dernier serait aussi clairement démontrée que l'a été celle de M. Isaac.

Quoi qu'il en soit, un incident imprévu et dont on trouvera le compte-rendu plus loin s'est produit au début de la séance.

MM. Jullien, Clovis Hugues, Goirand et Rouvier, désignés par la *Libre Parole*, ont pris les devants et ont demandé eux-mêmes à la Chambre de lever l'immunité parlementaire qui les protégeait.

Une suspension de séance a eu lieu afin de permettre au garde des sceaux de déposer des demandes de ce genre contre MM. Rouvier, Jullien, Goirand et Clovis Hugues.

LES POURSUITES

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs aujourd'hui présentent l'aspect d'une maison mortuaire; il y a beaucoup de monde, mais dispersé, une infinité de petits groupes où l'on parle bas. Il semble qu'on attende le cercueil.

M. Jullien, un des députés désignés par la *Libre Parole*, passe l'air irrité sans adresser la parole à personne.

M. Antide Boyer s'attarde dans un groupe et y raconte pour la centième fois l'histoire qu'on connaît. Il déclare qu'il s'attend pour ce soir même à des perquisitions.

Puis paraît M. Clovis Hugues. « Je voulais, dit-il, demander aujourd'hui même qu'on levât pour moi l'immunité parlementaire; il paraît que d'autres vont la demander pour moi. Je les laisse faire. Il paraît que j'ai touché 300 francs dans un mauvais moment; seulement, pour ne pas m'humilier, il a ajouté un zéro.»

Enfin, M. Rouvier arrive, toujours calme, toujours fort. Un de nos confrères lui parle de la publication de la *Libre Parole*. « Que voulez-vous que cela me fasse, répond-il, je n'ai jamais connu Arton et tout cela ne me trouble pas.»

Tout à coup un mouvement se produit : M. Salis, de l'Hérault, arrive brandissant le *Gaulois*. Il est dans un violent état d'irritation. Dans la liste Deschamps, publiée par le *Gaulois*, il a trouvé son nom précédé du chiffre 20 et du mot « barré » entre parenthèses.

« Comment! s'écrie M. Salis, c'est moi qui ai fait pincer tous ces gens-là, et on me fourre là-dedans. Je vais protester immédiatement à la tribune. »

Rappelons que M. Salis fit partie de la commission chargée d'examiner la proposition Michel tendant à autoriser l'émission pour le Panama d'obligations à lots, qu'il se montra l'adversaire déterminé de cette proposition, qu'il vota pour le rapport Rouvier hostile, contre le rapport Maret favorable et qu'il vota aussi contre le passage à la discussion des articles et contre la loi elle-même.

Une résolution du groupe radical

La gauche radicale, présidée par M. Dujardin-Beaumetz, s'est réunie, avant la séance, et a décidé d'appuyer la demande d'enquête proposée par la majorité des membres de la commission des poursuites; elle estime que « dans l'intérêt des institutions parlementaires, sûres garanties des libertés publiques, il est essentiel que le pays soit définitivement éclairé sur les responsabilités politiques et morales encourues dans l'affaire de Panama. »

LA SÉANCE

Deux heures sonnent; le président passe, avec le cérémonial accoutumé; tout le monde court en séance, la salle des Pas-Perdus se vide.

Les tribunes publiques sont bondées; les dames, en élégantes toilettes de printemps, s'y trouvent en majorité.

Les députés arriventde bonne heure nombreux et bruyants dans la salle des séances.

MM. Clovis Hugues et Rouanet ont un long entretien avec M. Brisson. M. Jullien, dès son entrée, est fort entouré. Il gesticule d'un air furieux et. apercevant M. Darlan qui va s'asseoir au banc des ministres, il se précipite vers lui et l'interpelle avec animation.

Dans l'hémicycle se forment des groupes compacts et tumultueux. MM. Ribot et Dupuy en sont le centre.

A 2 heures 10, les membres de la commission des poursuites prennent place au banc de la commission. M. Henry Maret s'installe à côté du président, M. Théophile Goujon.

A 2 heures 15, presque tous les députés sont là. On remarque la présence de la plupart des ministres, MM. Méline, Darlan, Cochery, l'amiral Besnard, André Lebon. Le garde des sceaux est assailli par un grand nombre de députés.

En résumé, la Chambre paraît nerveuse.

M. Krantz dépose son rapport sur le buget de 1897.

LE PANAMA

Question de M. Jullien

M. Brisson donne la parole à M. Jullien, l'un des quatre députés dont la *Libre Parole* a prononcé les noms, pour adresser une question à M. le garde des sceaux qui l'accepte.

M. Jullien monte à la tribune. Un grand silence s'établit.

M. JULLIEN. — Mon nom a été prononcé dans la déplorable affaire de Panama. Je ne sais pas même quelle est l'imputation dirigée contre moi. Ma dignité ne me permet pas de rester sous le coup d'une accusation : je dois à mon honneur de demander à la Chambre de lever immédiatement pour moi l'immunité parlementaire. (Très bien sur un certain nombre de bancs).

Question de M. Clovis Hugues

M. BRISSON. — M. Clovis Hugues a la parole pour adresser une question analogue à M. le garde des sceaux.

M. CLOVIS HUGUES. — L'accusation qui pèse sur moi est puérile et le juge d'instruction a lui-même déclaré hier devant la commission que, s'il demandait la levée de l'immunité parlementaire en ce qui me concerne, c'était pour me permettre de démontrer immédiatement ma parfaite honorabilité.

Je vois M. Darlan faire un signe d'assentiment, j'en suis heureux, mais cela ne suffit pas et je prie la Chambre de lever le plus tôt possible mon immunité parlementaire.

Comme poète, j'aurais préféré une autre charrette, celle d'André Chénier; mais si quelques-uns sont fatigués de me voir le masque d'Aristide, qu'on enlève ce masque, on verra dessous la figure d'un honnête homme, et personne dans le pays ne pourra dire que Clovis Hugues s'est vendu.

On sera convaincu que j'étais digne de l'estime de tous, mais je ne suis pas surpris d'être aujourd'hui la victime d'une erreur judiciaire, j'ai si souvent lutté contre elles! (Rires).

Qu'on flétrisse les scélérats mais qu'on innocente les innocents dont je suis! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Question de M. Salis

C'est le tour de M. Salis qui, lui aussi, vient protester.

M. SALIS. — Messieurs, en arrivant à la Chambre, j'ai appris que mon nom figurait dans un journal. J'en suis d'autant plus étonné que j'ai voté contre le projet de Panama.

Il y a eu deux commissions du Panama. Dans la première, dont j'ai fait partie, j'ai combattu de toutes mes forces le projet d'émission des valeurs à lots; j'ai même demandé à MM. Carnot et Barbaut, alors ministres, s'ils avaient l'intention de défendre le projet.

Sur leur réponse négative, je leur ai déclaré qu'il fallait retirer ce projet et, le lendemain, le projet était retiré.

Dans la seconde commission, dont j'ai fait également partie, j'ai été de ceux qui n'ont pas changé d'avis et qui ont voté contre le projet, c'est-à-dire MM. Félix Faure, Rondeleux, Chantagrel et Horteur.

J'ai partout et toujours dénoncé, auprès des ministres et devant la Chambre, le projet dont il s'agit et voilà qu'on m'accuse, moi l'adversaire acharné du Panama. Eh bien! j'en ai plein le dos de tout cela (vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs); qu'on en finisse!

Question de M. Goirand

M. Goirand aborde à son tour la tribune.

M. GOIRAND. — Je suis dans la même situation que M. Salis. Moi aussi, j'ai toujours voté contre les propositions de la Compagnie de Panama. En outre, le 27 avril 1888, j'ai prononcé un discours qui a été le point de départ des recherches faites sur cette affaire.

Au mois de juillet de la même année, c'est moi qui ai fait connaître que la Compagnie de Panama n'avait pas effectué à la Caisse des dépôts et consignations le dépôt légal de 60 millions qui n'a été versé qu'après mon intervention.

Le 14 décembre, j'ai signalé l'attitude du conseil d'administration de la compagnie qui aurait dû démissionner le 21 juin 1890.

Enfin, quand l'opinon publique réclamait des poursuites contre les administrateurs du Panama, j'ai déposé un ordre du jour demandant des poursuites immédiates. Est-ce pour cela qu'on me menace de me conduire chez un juge d'instruction.

D'autre part, je n'ai en aucune relation ni directe, ni indirecte avec des sociétés ayant de près ou de loin des attaches avec la Compagnie de Panama et pourtant on m'a traité de voleur, de vendu. On m'a accusé d'avoir touché un million, d'avoir fait le jeu de l'Angleterre, que sais-je?

Aujourd'hui Arton me dénonce, paraît-il, comme ayant reçu six mille francs alors que c'est moi qui ai appelé l'affaire du Panama la plus grande escroquerie du siècle.

Qu'on mette en parallèle la moralité de l'accusation et celle de l'accusé, sinon la politique est plus que la dernière des carrières.

M. DUSSAUSSOY. — C'est vrai, on en a fait la dernière des carrières.

Cris à l'extrême-gauche. — Grâce à qui?

M. GOIRAND. — On ne peut la traverser avec la certitude d'en sortir la tête haute, quoi qu'on fasse pour son pays.

Je tiens à me justifier au plus tôt et je demande la levée de mon immunité parlementaire.

M. ROUVIER A LA TRIBUNE

M. Rouvier monte à la tribune. Un silence profond se produit et la présence de l'ancien ministre des finances provoque une vive sensation.

M. ROUVIER. — Messieurs, moi aussi je vais m'expliquer, je vais exposer à mes collègues, à tous mes collègues, même à mes adversaires politiques, la singulière situation qui m'est faite.

Dans ma vie publique de 25 années, je n'ai jamais été gâté. J'ai amassé bien des haines, parce j'ai pris bien des responsabilités, mais il y a une chose inconcevable, c'est que mon nom ait pu être prononcé à l'occasion de cette affaire du Panama.

Il y a quelques jours à peine que des amis m'ont prévenu; ils m'ont même avoué qu'on prétendait que si je n'avais pas été poursuivi jusqu'ici, c'est parce qu'on redoutait mes révélations.

Oui, messieurs, on m'a prêté une haine assez basse pour user de tels moyens, pour me défendre au prix d'une infamie. On a dit que j'étais en état de déshonorer la moitié de la Chambre et il y en a qui l'ont cru. On vent donc me faire boire jusqu'au fond la coupe des amertumes! (Mouvement).

Messieurs, il y a deux mois, la fille de celui qui se pose en accusateur public s'est présentée à mon domicile, demandant à me parler. J'ai refusé de la recevoir. Cette personne a dit alors : « Je m'adresse à M. Rouvier parce qu'il est étranger à cette affaire et que, par sa situation, il peut être utile à mon père». Mais je me suis souvenu des accusations portées contre moi quand j'ai essayé de rendre service à un ami dont je ne connaissais pas les agissements (Cornélius Herz). Il y a cinq ans de cela.

Après examen, il a été prouvé que je n'avais rien à me reprocher, et cependant ceux qui ont mené l'affaire

---

BOURSE DE PARIS DU 30 MARS

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.		Ouvert	Clôtur.
102 27	3 0/0 comptant	102 30	102 50
102 ..	3 0/0 terme	102 20	102 15
.. ..	3 0/0 Amort. compt.	101 ..	106 95
.. ..	3 0/0 » terme	.. ..	.. ..
106 20	3 1/2 comptant	106 20	106 30
106 40	3 1/2 terme	106 20	106 10
93 ..	Emprunt Tonkin	93 50	.. ..
.. ..	Argentins	398 ..	400 ..
.. ..	Autriche	105 15	.. ..
.. ..	Brésil	67	67 40
104 95	Chine 4 0/0	104 75	.. ..
108 ..	Egypte unifiée	107	.. ..
.. ..	Espagne exter. compt.	61 30	.. ..
69 75	— terme	59 85	59 95
.. ..	Italien 5 0/0 comptant	89 40	89 45
90 50	— terme	89 37	89 22
.. ..	Hongrois 4 0/0	100 65	103 40
.. ..	Portugais 3 0/0 compt.	23 ..	.. ..
.. ..	» terme	23 ..	.. ..
18 12	Turc (série 5) terme	17 50	17 40
102 90	Russe 4 0/0 1890	102 15	.. ..
.. ..	— 3 0/0 1891	92 30	92 30
.. ..	— 4 0/0 1893	104 40	104 40
101 50	— 3 1/2 1894	100 50	.. ..

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.		Clôt.	Pr. cl.		Clôt.
69 ..	Bons 1887	69 ..	477 50	Ardennes	477 50
54 ..	— 1888	56 ..	426 ..	Est 3 0/0 anc.	427 ..
.. ..	Commun. 1879	519 ..	473 25	— nouv.	473 50
501 25	— 1880	501 25	481 ..	Nord 3 0/0 anc.	480 ..
405 25	— 1891	405 ..	.. ..	Nord 2 1/2	493 ..
509 ..	— 1892	509 ..	478 50	— nouv.	479 ..
.. ..	Foncières 1877	.. ..	485 ..	Orléans 3 0/0 a.	482 ..
505 ..	— 1879	505 50	.. ..	— n.	.. ..
401 ..	— 1883	402 ..	452 50	Orléans 2 1/2 0/0	.. ..
407 ..	— 1885	407 ..	477 75	Ouest 3 0/0 anc.	478 ..
103 75	— 5 1885	103 75	481 ..	— nouv.	481 ..
485 25	F. 90 fr. p. 1893	485 50	456 50	Sud de France	456 ..
710 ..	Obl. 1855-60 3 0/0	710 ..	462 ..	Econom. 3 0/0	464 ..
578 ..	— 1865 4 0/0	570 50	103 ..	Ville Lyon 1880	103 ..
437 25	— 1869 3 0/0	427 75	.. ..	Marseille 1877	422 ..
448 ..	— 1871 3 0/0	447 ..	.. ..	Bordeaux 3 0/0	528 ..
589 ..	— 1875 4 0/0	588 50	.. ..	— 1884	518 ..
588 ..	— 1876 4 0/0	588 50	.. ..	Montpellier 1895	.. ..
405 ..	— 1886 3 0/0	404 50	.. ..	Dette Tunis	.. ..
103 ..	— —	101 ..	.. ..	P.-L.-M. fus. a	.. ..
501 ..	— 1892 2 1/2	503 ..	.. ..	— fus. n.	.. ..
100 ..	— —	101 90	.. ..		

Bourse commerciale de Paris du 30 mars 1897

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	34 75	34 75	Cour	44 90	45 ..	Cour	45 ..	45 50
Proch.	35 75	35 ..	Proch	45 00	45 20	Proch	45 10	45 30
M.-Av.	25 25	25 25	M.-Av.	45 15	45 45	M.-Av.	45 40	44 40
4 mai	33 75	33 75	4 mars	45 25	45 40	4 mars	45 25	44 35
Blés			4 mai	45 15	45 40	4 mai	45 ..	45 50
			Lin			Corbeil	50 ..	.. ..
Cour	24 75	24 75	Cour	37 75	37 ..	**Sucres**		
Proch	24 90	24 90	Proch	36 75	36 75	Cour	25 87	25 87
M.-Av.	22 20	22 ..	M.-Av.	38 25	38 ..	Proch	26 ..	26 ..
4 mars	22 50	22 40	4 mai	39 25	39 ..	M.-Av	26 50	26 50
4 mai	22 25	22 25	4 derm	39 25	39 ..	4 mars	27 75	27 75
Seigles			**Colza**			4 mai	27 75	27 75
Cour.	13 00	13 25	Cour.	53 25	53 65	4 oct.	27 75	27 75
Proch	13 ..	13 75	Proch	53 ..	53 ..	Roux.	25 ..	25 ..
M.-Av.	13 50	13 75	M.-Av.	53 75	54 ..	Raffin.	94 ..	95 ..
4 mars	13 50	13 50	4 mai	54 50	54 50	Circulat.	.. ..	.. ..
4 mai.	13 45	13 45	4 derm	54 50	54 50			

BOURSE DE LILLE DU 30 MARS

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 400	.. ..	121 ..	**OBLIGATIONS**		
» 90, r. 500	.. ..	501 50	Bains Lillois	.. ..	500 ..
» 68, r. 500	.. ..	513 ..	Union Ind. N.	.. ..	140 ..
» 77, r. 500	.. ..	505 ..	Gaz de Wasom	.. ..	512 50
» 84, r. 400	.. ..	404 ..	Ch. d. fer Econ.	.. ..	5 5
» 88, 1/4	.. ..	105 ..	Denain Anzin.	.. ..	517 50
» 87, r. 400	.. ..	405 ..	Cambrésis	.. ..	312 50
» 93, r. 500	.. ..	508 ..	**CHARBONNAGES**		
Roub.-T. 1860	.. ..	44 ..	Aniche, 49	.. ..	4150 ..
Roubaix. 1893	.. ..	496 ..	Anzin, 400 d.	4930	4900 ..
Amiens	.. ..	122 ..	Blanzy	.. ..	1870 ..
Dép. du Nord	.. ..	107 50	Bruay	.. ..	26600 ..
Tourcoing 1876	.. ..	519 ..	Bully-Gren., 5	2285 ..	2280 ..
Armentièr. 86	.. ..	513 50	Campagnac	.. ..	840 ..
Douai, libérée	.. ..	604 ..	Carvin	.. ..	4020 ..
Valenciennes	.. ..	500 ..	Courrières, 10	1611 ..	1610 ..
Verley, Decr.	.. ..	1321 ..	Crespin	.. ..	95 ..
C. Piaklet Cie	.. ..	500 ..	Douchy	.. ..	192 ..
Crédit d. Nord	.. ..	540 ..	Dourges	.. ..	11000 ..
H. Devilder	.. ..	1059 ..	Drocourt, 1er s.	4750 ..	4800 ..
Banq. rég. Nord	.. ..	500 ..	Escarpelle	.. ..	2510 ..
Ce Est. Roub.	.. ..	348 25	Epinac	660 ..	640 ..
Gaz de Wazem	.. ..	470 ..	Ferfay	.. ..	485 ..
Le Nord, ass.	.. ..	2800 ..	Albi	.. ..	1100 ..
Union g. Nord	.. ..	455 ..	Lens	.. ..	29500 ..
St-Sauv. Arras	.. ..	260 ..	Lens (1900)	.. ..	260 ..
Un. fin. Nord	.. ..	140 ..	Liévin	1350 ..	1330 ..
Constr. Anzin	.. ..	.. ..	Marles 30 0/0	.. ..	1410 0
Ciments franç	.. ..	270 ..	Marles 70 0/0	.. ..	2190 0
Estrée-Blanch	.. ..	385 ..	Meurchin	.. ..	7380 ..
Tramw. Nord	.. ..	45 ..	Ostricourt	.. ..	355 ..
L. Allart, t. p.	.. ..	410 ..	Sincey-le-R.	.. ..	.. ..
Bat. à hélice	.. ..	500 ..	Thivencelles	.. ..	158 ..
Chem Economu	.. ..	493 75	Vicoigne et N.	.. ..	18950 ..
Brouta et Cie	.. ..	829 ..	**OBLIGATIONS**		
Ce Liquid R.-T.	.. ..	.. ..			
Sanx Dunkerq	.. ..	475 ..	Bethune 1877	.. ..	442 ..
Trélillerie	.. ..	.. ..	Drocourt 1891	515 ..	512 ..
Blanche-St-V.	.. ..	3613 50	Marles 1893	.. ..	515 ..
Denain Anzin	.. ..	809 ..	Liévin 1885	.. ..	508 50
Usin Villerupt	.. ..	560 ..			

Marchés de Lille du 30 mars 1897

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 95 50 à . . . . . 88 degrés, cote com., 24 25 à . . . ; n° 3, cote com., . . à . . . . **ALCOOLS.** — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 35 . . . . . — Mélasse (cote com.), . . . à . . . .

Cours de clôture au comptant du 30 mars

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
102 30 ./.	3 0/0	102 35 ./.
.. .. ./.	3 0/0 amortissable	.. .. ./.
101 30 ./.	3 0/0 amortissable	101 15 ./.
106 10 ./.	3 1/2 0/0 1893	106 15 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Perquisitions chez M. H. Maret

Paris, le 30 mars. — Ce matin, à 7 heures moins le quart, M. Atthalin, procureur de la République, accompagné de MM. Le Poittevin, juge d'instruction, Cochefert, chef de la Sûreté et de plusieurs agents en civil, s'est présenté au domicile de M. Henri Maret, rue du Four, n° 50.

Quand les magistrats sonnèrent à la porte de l'entresol, M. Henri Maret venait de se lever. Une bonne ouvrit la porte et prévint M. Henri Maret de cette visite insolite.

M. Henri Maret vint et se mit immédiatement à leur disposition, pour qu'ils pussent perquisitionner dans toutes les pièces de l'appartement. Très fatigué, M. Henri Maret, avait passé une mauvaise nuit : depuis de longues années, le député du Cher souffre d'un asthme qui l'oblige de se tenir presque assis dans son lit.

M. Atthalin et M. Cochefert entrèrent dans le cabinet de travail de M. Henri Maret, pendant que ce dernie allait prévenir Mme Maret de cette invasion de son domicile. Les magistrats fouillèrent longuement dans tous les meubles, feuilletèrent les livres, classèrent les lettres et mirent le tout dans trois petites boîtes de bois blanc, laissées sous la garde de deux agents, dans la salle à manger.

M. Henri Maret, pendant ce temps, était pris d'un *terrible crise d'asthme*.

Il appela Mme Maret, qui brûla des papiers pharmaceutiques, pour calmer les douleurs de son mari.

Quand la crise fut calmée, M. Cochefert pria M. Henri Maret de descendre avec lui.

— Dois-je faire mes adieux aux mi